

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Paris, le

29 JAN. 2009

SOUS-DIRECTION DE L'ÉTAT MAJOR DE SÉCURITÉ

Le Préfet,
Directeur de l'administration pénitentiaire

A

Mesdames et Messieurs
les Présidents des associations

Messieurs les Aumôniers nationaux

000024

Objet : RPE ; amélioration concrète des conditions de détention.

Vous-même, et les membres de votre association, intervenez régulièrement auprès des personnes détenues et de leurs familles.

Ce faisant, vous aidez à atténuer les effets de l'incarcération et vous connaissez, mieux que d'autres, toutes ses caractéristiques.

Il m'est donc apparu indispensable que l'administration centrale vous associe au travail de réexpertise d'un certain nombre de dispositions internes -parfois formalisées dans le code de procédure pénale- qui présentent un caractère bureaucratique avéré.

J'ai en effet demandé à mes services de procéder à un repérage des dispositions d'ordre réglementaire ou même législatif, régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements, qui avec le temps, les évolutions technologiques ou le changement des mentalités, sont devenues obsolètes ou simplement inadaptées. Un tel repérage nous permettra d'engager un travail d'adaptation et de modernisation de ces textes ou pratiques.

.../...

Dans ce sens, je vous remercie de bien vouloir inviter les membres de votre association intervenant auprès des établissements, à recenser, de manière exhaustive, sans a priori ni jugement de valeur, les pratiques et/ou les textes qui, aux yeux des intervenants de terrain, peuvent apparaître comme incompréhensibles, inadaptés voire contraires aux objectifs recherchés.

Nous nous retrouverons le 12 mars 2009 à 09h30 en salle Clémenceau pour «lister» collectivement toutes ces dispositions «anachroniques».

Ce travail pluridisciplinaire me permettra ensuite de prendre les décisions les plus appropriées, que je vous communiquerai, bien entendu, avant leur mise en application.

*l'APo besoin de votre connaissance du terrain
Avec.*

CT

Claude d'HARCOURT